

Le 19 octobre 2023

Le très honorable Justin Trudeau  
Premier ministre du Canada  
80. rue Wellington  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A2

Envoyé par courriel à : [Pm@pm.gc.ca](mailto:Pm@pm.gc.ca)

**Objet : L'accessibilité et la disponibilité des denrées alimentaires menacées par les mesures réglementaires proposées en matière d'emballage**

Monsieur le Premier Ministre,

Pour faire suite à la lettre que nous vous avons adressée le 31 août 2023, **nous souhaitons insister sur les vives inquiétudes du secteur des fruits et légumes frais concernant les répercussions du projet de règlement sur l'emballage de fruits et légumes d'Environnement et Changement climatique Canada**, en particulier :

- la proposition d'interdiction des autocollants PLU en plastique non compostables dans le cadre de l'étiquetage et du contenu recyclé;
- la proposition d'avis de planification de la prévention de la pollution (avis P2) pour les emballages primaires en plastique pour les aliments : cibles pour la réduction, le réemploi, la reconception et le contenu recyclé;
- l'objectif de gestion des risques proposé dans l'avis P2 pour les fruits et légumes frais : *Les fruits et légumes frais sont distribués et vendus en vrac ou dans des emballages sans plastique – au moins 75 % d'ici 2026; au moins 95 % d'ici 2028.*

Le secteur des fruits et légumes frais a joué un rôle de premier plan dans la réduction des déchets d'emballages plastiques en adoptant des emballages recyclables, en éliminant les plastiques problématiques et en adoptant de nouvelles solutions d'emballage qui, grâce à la performance des emballages non plastiques, permettent d'assurer l'accessibilité et la disponibilité des aliments et de limiter le gaspillage alimentaire. Parmi les progrès réalisés par le secteur à ce jour, on peut citer une réduction de 17 % du ratio produits/emballages au cours des quatre dernières années, l'élimination substantielle des plastiques problématiques et l'adoption de solutions d'emballage non plastiques qui répondent aux exigences rigoureuses en matière d'emballage.

Le secteur des fruits et légumes frais soutient et approuve les grandes initiatives en faveur de l'emballage durable, notamment le Pacte canadien sur les plastiques, l'adoption des Règles d'or de la conception,

l'élaboration d'orientations sectorielles pour les autocollants PLU compostables, ainsi que la rédaction de guides d'emballage durable pour les aliments et les fruits et légumes frais, un projet soutenu financièrement par le programme PCPSA d'AAC. Bien que les emballages de fruits et légumes frais ne représentent que 2 % du total des déchets plastiques au Canada, ces initiatives et les investissements connexes témoignent du soutien du secteur à l'Initiative zéro déchet de plastique du Canada.

Par conséquent, le secteur des fruits et légumes frais est très préoccupé par les propositions de règlement présentées – des règlements qui excluraient fondamentalement ce secteur de la réalisation des objectifs du gouvernement visant à éliminer les déchets plastiques. **Le secteur des fruits et légumes frais ne parvient pas à expliquer pourquoi il est mis à l'écart alors que d'autres branches de l'alimentation seraient encouragées à mener des activités en faveur de l'Initiative zéro déchet de plastique. Son exclusion est d'autant plus préoccupante que la série actuelle de mesures réglementaires proposées, si elle est adoptée, aura des conséquences directes et négatives sur l'accessibilité et la disponibilité des denrées alimentaires ainsi que sur le gaspillage alimentaire au Canada.**

Le temps de consultation avec le secteur des fruits et légumes a été très limité (seulement 30 jours pour la consultation sur le cadre et l'avis P2), ce qui lui laisse très peu de temps pour collecter et analyser consciencieusement les données, les cas d'utilisation et les études de marché afin de qualifier et de quantifier les répercussions de la proposition de règlement. En outre, les demandes adressées à ECCC pour obtenir les données utilisées pour valider les règlements applicables aux produits sont restées sans réponse.

Néanmoins, nous proposons les estimations préliminaires suivantes pour exprimer nos préoccupations :

**Accessibilité des denrées alimentaires** | Les mesures réglementaires proposées alourdiront le fardeau financier des Canadiens en augmentant le coût des fruits et légumes frais, à un moment où ceux-ci s'efforcent d'optimiser leur budget alimentaire. Ces hausses de coûts découleront des principaux facteurs suivants :

- *augmentation des coûts liés au changement d'emballage* : les tests menés par les intervenants du secteur des fruits et légumes pour évaluer les emballages non plastiques ont révélé **un surcoût de plus de 30 % pour le consommateur**. Le prix des options sans plastique susceptibles d'atteindre les performances des principaux emballages en plastique, lorsqu'elles sont disponibles, **est actuellement de l'ordre de trois à quatre fois plus élevé** que celui des emballages utilisés aujourd'hui;
- *augmentation des coûts due à la perte d'efficacité du transport* : les modifications des formats d'expédition et de la composition des emballages peuvent entraîner une perte de densité de chargement ou d'efficacité du transport en raison du poids plus élevé de l'emballage. Ces **pertes d'efficacité accentueront le taux actuel de gaspillage alimentaire – qui dépasse les 30 % tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui entraînera une augmentation proportionnelle des coûts pour les consommateurs;**
- *augmentation des coûts liés à la manutention des produits et à la logistique* : les besoins en main-d'œuvre et les coûts liés à la manutention des produits en vrac peuvent être **jusqu'à trois fois plus élevés** que ceux liés à la manutention des produits emballés;
- *augmentation des coûts résultant du gaspillage alimentaire* : on estime que **chaque augmentation de 1 % du gaspillage alimentaire entraîne une perte financière d'au moins 4 % du chiffre d'affaires**. Pour

atteindre les objectifs actuels, les emballages doivent être éliminés ou leur efficacité sera fortement réduite, ce qui se traduira par un gaspillage alimentaire important. Tout gaspillage dû à des changements de formats d'emballage aura un effet direct et négatif sur le coût des denrées alimentaires pour les Canadiens.

Bien que préliminaires, **nos estimations actuelles montrent que le coût du gaspillage alimentaire pour les consommateurs pourrait à lui seul dépasser 3,4 milliards de dollars par an, ce qui représente une hausse considérable par rapport à notre étude de 2019.** L'estimation conservatrice des intervenants du secteur de la vente au détail fait état d'une augmentation de 160 \$ par an pour chaque Canadien ou de 400 \$ par an pour un ménage moyen, uniquement pour le coût des fruits et légumes, si la réglementation est adoptée telle qu'elle a été proposée.

**Disponibilité des aliments** | Les Canadiens dépensent 4 \$ sur 5 \$ en fruits et légumes frais importés, ce qui s'explique en grande partie par les saisons de croissance limitées, ainsi que par un climat peu propice à la culture de certains types de fruits et légumes. De nombreux importateurs et exportateurs de fruits et légumes frais considèrent que les règlements proposés représentent **une charge réglementaire importante à laquelle ils ne peuvent pas répondre sans encourir des coûts, des taux de gaspillage alimentaire ou des modifications de leurs modèles d'entreprise considérables.** Par conséquent, on craint que les règlements proposés n'entraînent une réduction de la disponibilité des denrées alimentaires pour les Canadiens, notamment :

- **une réduction globale de la disponibilité des fruits et légumes** due à l'incapacité de garantir leur qualité au point de vente (en raison d'un mûrissement insuffisant ou d'une détérioration rapide pendant le transport);
- **une disponibilité réduite pendant les périodes clés de l'année** (en raison des difficultés liées au maintien de la sécurité et de la qualité des fruits et légumes pendant le transport). Les membres de la Western Growers Association, qui représentent un volume important de fruits et légumes frais exportés vers le Canada, ont confirmé qu'ils cesseraient d'expédier des marchandises vers le Canada si la politique était mise en œuvre telle quelle. On s'attend à ce que d'autres expéditeurs des zones de culture américaines adoptent la même position;
- **une perte totale de la disponibilité de certains fruits et légumes en raison de coûts insurmontables ou d'autres facteurs.** À l'heure actuelle, de nombreux vendeurs étrangers et nationaux ont déclaré qu'ils n'expédieraient pas de produits au Canada dans le cadre du régime proposé, craignant une augmentation des coûts d'exploitation, une détérioration de la qualité des fruits et légumes et une augmentation du gaspillage alimentaire.

**Gaspillage alimentaire** | Les emballages en plastique recyclable jouent un rôle essentiel pour garantir la qualité et la sécurité des produits et pour limiter le gaspillage alimentaire pendant le transport et sur le lieu de consommation. Les règlements proposés entraîneraient une augmentation considérable du gaspillage de fruits et légumes frais, qui s'élève actuellement à environ 11 % dans le secteur de la vente au détail. Parmi ces répercussions, on peut citer :

- *l'augmentation du gaspillage alimentaire pendant l'expédition et l'entreposage, et au point de vente :* le passage de l'emballage plastique à des options non plastiques, y compris la fibre, a montré **une**

**réduction de la durée de conservation des fruits et légumes frais sensibles pouvant aller jusqu'à 40 %;**

- *l'augmentation du gaspillage alimentaire lors de l'utilisation par le consommateur* : l'American Institute for Packaging and the Environment a indiqué qu'une **mauvaise utilisation des emballages pouvait accroître de 10 à 15 % le gaspillage alimentaire dans les magasins et de 20 à 25 % dans les foyers.**

À l'échelle nationale, on estime que **plus d'un million de tonnes de fruits et légumes frais pourraient être perdues** chaque année si les emballages plastiques des fruits et légumes étaient limités sur la base de l'objectif de gestion des risques de l'avis P2 et du calendrier proposés. La **valeur financière de ces pertes pourrait s'élever à plus de 6 milliards de dollars par an.**

Les pertes et gaspillages alimentaires exacerbent également la crise du changement climatique en raison de l'importance de leur empreinte en termes de gaz à effet de serre (GES). La production, le transport et la manipulation des aliments génèrent d'importantes émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et lorsque les aliments finissent dans des décharges, ils génèrent du méthane, un gaz à effet de serre encore plus puissant.

L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a publié en [2021 un rapport sur l'impact environnemental des déchets alimentaires](#), estimant que chaque année, **les pertes et déchets alimentaires aux États-Unis génèrent 170 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (MTCO<sub>2</sub>e) d'émissions de GES (à l'exclusion des émissions des décharges), soit l'équivalent des émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de 42 centrales électriques alimentées au charbon.**

**Autres conséquences négatives** | Les conséquences négatives de la réglementation proposée sur l'accessibilité des denrées alimentaires, leur disponibilité et le gaspillage contribueront également à d'autres effets sociétaux importants, notamment :

- **des répercussions négatives sur le régime alimentaire** : le régime alimentaire des Canadiens est menacé si les mesures réglementaires proposées sont mises en œuvre comme prévu; cela peut aller d'une réduction de la consommation de denrées de base telles que les pommes de terre et les carottes, à des produits importés tels que les bananes et les agrumes, en passant par des fruits et légumes plus sensibles tels que les laitues et les baies;
- **des répercussions sur les communautés rurales et éloignées** : l'élimination des emballages plastiques recyclables ou le recours accru aux fruits et légumes en vrac entraveront considérablement la capacité du secteur à expédier des aliments frais aux communautés rurales et isolées, qui sont déjà confrontées à des problèmes d'accessibilité financière, de disponibilité des denrées alimentaires, ainsi que de réduction du gaspillage alimentaire;
- **des répercussions sur le commerce** : la proposition de règlement placerait les producteurs canadiens dans une situation de désavantage concurrentiel en les obligeant à rivaliser avec des marchés qui adoptent des emballages en plastique de plus en plus recyclables. Les partenaires étrangers pourraient ainsi réduire ou supprimer leurs échanges avec le Canada, limitant ainsi la diversité des fruits et légumes et augmentant les coûts de l'offre et de la demande pour le secteur des fruits et légumes et de l'alimentation au Canada;

- **des répercussions sur la sécurité alimentaire** : on craint que les objectifs de gestion des risques proposés de l'avis P2 n'entraient considérablement la capacité du secteur à satisfaire aux exigences de sécurité alimentaire énoncées dans le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*.

On s'inquiète également de plus en plus du fait que le passage d'emballages plastiques recyclables à des emballages non plastiques **pourrait ne produire aucun avantage environnemental net, et pourrait même aggraver les résultats de développement durable**. L'élimination des emballages plastiques recyclables, telle que proposée dans l'objectif de gestion des risques de l'avis P2, ainsi que l'interdiction des autocollants PLU non compostables, perturberont considérablement l'équilibre entre les fruits et légumes en vrac et ceux emballés au sein de la chaîne d'approvisionnement, un équilibre essentiel pour maintenir l'accessibilité et la disponibilité des denrées alimentaires et pour prévenir le gaspillage alimentaire. Le secteur des fruits et légumes frais s'appuie de plus en plus sur l'analyse du cycle de vie pour évaluer l'empreinte environnementale totale de la production et de la distribution des fruits et légumes frais afin d'atténuer l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau ou du gaspillage alimentaire. La durabilité des chaînes d'approvisionnement en fruits et légumes frais s'en trouve renforcée. Des résumés plus détaillés des considérations relatives aux autocollants PLU et à l'avis P2 sont joints en annexe à titre de référence.

Les règlements proposés présentent une menace importante pour le secteur canadien des fruits et légumes et, par extension, pour les Canadiens qui comptent sur ces denrées de base pour un régime alimentaire sain. Le secteur des fruits et légumes frais s'est engagé, comme d'autres filières alimentaires, à passer à une économie circulaire qui répond aux préoccupations des Canadiens quant aux déchets d'emballage, tout en garantissant l'accessibilité et la disponibilité des aliments et en réduisant à un minimum le gaspillage alimentaire.

Le secteur canadien des fruits et légumes frais craint fortement que la proposition d'avis P2, les objectifs de gestion des risques propres aux emballages de fruits et légumes et la proposition d'interdiction des autocollants PLU non compostables, s'ils sont adoptés, **ne perturbent considérablement, voire irrémédiablement, ses activités**. Les moyens de subsistance du secteur canadien des fruits et légumes frais et l'accès des Canadiens à ces denrées sont compromis si ces propositions de règlement sont appliquées telles qu'elles ont été présentées.

ECCC n'a fourni aucune donnée à l'appui des objectifs de l'avis P2 proposés, ni aucune preuve que cet avis ne créera pas de charge réglementaire excessive ou que les effets négatifs de l'interdiction des autocollants PLU n'entraîneront pas de coûts excessifs pour les Canadiens. Les fruits et légumes frais arrivent au Canada par l'intermédiaire d'une chaîne d'approvisionnement internationale extrêmement complexe – un système qui doit être dûment pris en compte lors de l'élaboration de toute réglementation en matière d'emballage.

## **Recommandations**

En conséquence, nous recommandons ce qui suit :

1. reporter **l'adoption de l'avis de prévention de la pollution pour les emballages alimentaires primaires** dans l'attente d'un examen approfondi afin de s'assurer qu'il n'a pas d'incidence négative sur l'accessibilité financière des denrées alimentaires au Canada;
2. **supprimer l'objectif de gestion des risques restrictif actuellement proposé pour les emballages de fruits et légumes frais**, en reconnaissant les efforts et les investissements continus du secteur des fruits et légumes en faveur de l'Initiative zéro déchet de plastique. Le secteur des fruits et légumes frais doit travailler en collaboration avec les autres branches du secteur alimentaire pour atteindre les objectifs ambitieux de l'Initiative zéro déchet de plastique;
3. **demander aux comités sur l'agriculture et sur l'environnement d'examiner l'application de l'avis P2** pour les emballages alimentaires primaires, compte tenu de la complexité des chaînes d'approvisionnement alimentaire et des enjeux liés au maintien de l'accessibilité financière et de la disponibilité des denrées et à la réduction du gaspillage alimentaire;
4. reporter toute décision concernant **la proposition d'interdiction des autocollants PLU non compostables**, compte tenu de leur importance dans la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais.

Nous reconnaissons qu'une intervention urgente et rapide est nécessaire pour répondre à l'inquiétude croissante que suscitent les déchets plastiques. Toutefois, les propositions de règlement actuelles risquent d'entraîner une hausse du coût des denrées alimentaires, une réduction de leur disponibilité et une augmentation du gaspillage alimentaire, tout en conduisant à des résultats nettement moins favorables pour l'environnement. La réglementation proposée ne permettra pas de mettre en place une chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais véritablement durable.

Au nom de ses membres, l'ACDFL serait heureuse de pouvoir vous rencontrer afin que nous puissions travailler ensemble à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais plus durable pour le Canada.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,



Ron Lemaire  
Président, ACDFL

CC : Hon. Chrystia Freeland, Vice-première ministre  
Hon. Rechie Valdez, Ministre des petites entreprises  
Hon. Mark Holland, Ministre de la Santé  
Hon. Anita Anand, Présidente du Conseil du Trésor

#### **Pièces jointes**

1. Fiche d'information sur l'avis P2
2. Fiche d'information sur les autocollants PLU